



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 2431

Texte de la question

M. René Rouquet souhaite exprimer à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ses inquiétudes sur les économies prévues pour les crédits du ministère du logement en 2003. Selon des informations parues récemment dans la presse, il semblerait en effet que certains postes, et tout particulièrement celui du logement social, soient en net recul par rapport au précédent exercice budgétaire. Les baisses annoncées, qui auraient notamment des répercussions directes sur les dotations publiques pour les primes à l'aménagement des logements à usage locatif et à occupation sociale (Palulos), suscitent aujourd'hui de graves inquiétudes pour tous ceux qui sont attachés à l'amélioration du parc locatif social. Sachant que ces crédits Palulos sont mobilisés par les bailleurs sociaux pour mener à bien les actions de réhabilitation du patrimoine locatif, qu'il s'agisse de la nécessaire remise aux normes des installations, ou d'interventions plus sur le bâti des immeubles atteignant une certaine ancienneté, chacun mesure aujourd'hui l'importance de maintenir l'effort de l'Etat dans ce secteur. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les informations parues dans la presse selon lesquelles certaines dotations du budget du logement prises en faveur du logement social pour 2003 seraient inférieures à celles obtenues en 2002. A la suite de cette annonce, il s'inquiète des répercussions de cette baisse, si elle était confirmée, sur le versement de la prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale (PALULOS). Pour 2003, le Gouvernement entend, non seulement, accroître l'offre de logements sociaux mais, également, favoriser la gestion patrimoniale du parc existant. Cette volonté se traduit par un accroissement de la ligne fongible afférente au versement des prêts locatifs à usage social (PLUS) et de la PALULOS qui passe de 459,15 millions d'euros, en 2002, à 474 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2003. Nonobstant la priorité donnée à la production de nouveaux logements sociaux, dans la continuité de la mise en oeuvre du plan de relance du logement social, l'accroissement de la dotation obtenue en 2003 devrait permettre de desserrer la contrainte appliquée en 2001 et 2002 sur la PALULOS. Il est prévu la réhabilitation de 100 000 logements, soit un chiffre sensiblement supérieur aux 88 000 réhabilitations réalisées en 2001 et à celles prévues en 2002, qui devraient être du même ordre de grandeur. Au demeurant, il appartient à ces organismes de définir une stratégie d'intervention sur leur parc qui prenne en compte la qualité du service global à offrir aux habitants (qualité du logement, qualité des espaces extérieurs, services urbains de proximité). Dans cette perspective, le Gouvernement les incite à se doter de « plans stratégiques de patrimoine » qui pourront être subventionnés jusqu'à hauteur de 50 % de leur coût. Ces plans doivent permettre aux organismes HLM de mieux hiérarchiser leurs besoins selon les différentes composantes de leur parc et d'arbitrer le choix entre réhabilitation et démolition.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2431

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3039

Réponse publiée le : 30 décembre 2002, page 5264